

Lettre ouverte au ministre de l'Industrie Tony Clement – Partie 3 de 3

Questions d'honneur et l'intégrité

Bonjour M. Clement,

Désolé de n'avoir pu vous écrire cette lettre plus tôt. Je sais que vous comparez aujourd'hui devant le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes. J'espère que vous aurez l'occasion de donner l'heure juste et de clarifier quelque peu la confusion qui entoure votre décision de remplacer le recensement obligatoire par une enquête volontaire.

Vous voudrez peut-être clarifier les reportages contradictoires de vos déclarations au sujet de votre position sur les chambres à coucher. Dans ma lettre d'hier, j'ai touché la question personnelle de mes trois chambres à coucher. Mais je n'en ai parlé que parce que vous aviez précisé récemment que cette question n'était pas importante pour vous. Maintenant je lis dans un reportage antérieur que vous aviez dit en entrevue que c'était important pour vous. Je suis déconcerté. Et je m'excuse sincèrement si mes commentaires sur mes trois chambres ont pu vous offenser.

Je passe maintenant à un sujet que j'avais soulevé dans ma première lettre : l'honneur et l'intégrité. La presse et bien des Canadiens n'ont pas été tendres à votre égard. Votre décision de mettre fin au long formulaire obligatoire du recensement a probablement soulevé des réactions plus fortes que quiconque aurait pu le prévoir. Je sais que vous vous êtes plaint, et à juste titre, des attaques très personnelles contre vous, votre caractère et votre parti politique dans des forums sur Internet et dans des lettres au rédacteur de divers journaux canadiens. Il est important de débattre et de discuter d'idées, et non de caractères. Si les gens sont inquiets à votre sujet ou au sujet de votre parti, vous auriez certainement le droit de couper court à cette discussion en leur disant qu'ils savent ce qu'ils peuvent faire s'ils n'aiment pas un politicien.

Mais je pense qu'il est important ici de prendre du recul et de se poser la question pourquoi : pourquoi les gens sont-ils irrités? Et il semble bien que ce ne soit pas seulement des membres de groupes d'intérêts spéciaux qui soient irrités.

Si je peux avancer une hypothèse, je dirais que les fortes émotions de bien des Canadiens tiennent à leur peur que la politique s'ingère dans des décisions qui d'après eux n'appartiennent pas aux politiciens. Personne ne devrait contester, M. Clement, qu'à titre de ministre de l'État vous ayez le pouvoir de vous tourner vers votre ministère et de donner l'ordre à votre sous-ministre ou au statisticien en chef de suivre vos instructions politiques. C'est le ministre qui donne l'orientation politique, point à la ligne. Les sous-ministres et les statisticiens en chef ne sont pas payés pour prendre des décisions politiques. Vous et vos

collègues du cabinet devez continuer d'être très clairs sur ce point. Comme citoyen canadien, c'est ce que j'attends de vous. Et je sais que chaque fonctionnaire que j'ai rencontré en 16 ans de service aux employés de la fonction publique serait d'accord avec moi.

Le problème, je dirais, tient au fait qu'en disant au statisticien en chef *comment* suivre vos directives politiques, vous êtes perçu comme ayant franchi la ligne dans l'autre sens. En disant au statisticien en chef que le problème de l'intrusion dans la vie privée *doit être réglé* en remplaçant le recensement obligatoire par une enquête volontaire, en fait vous dites à un des statisticiens les plus estimés et les plus admirés au monde *comment faire* de la statistique. C'est comme si votre collègue responsable de l'effort du Canada en Afghanistan disait aux militaires canadiens *comment faire* la guerre. Il lui revient certainement, à lui et à votre gouvernement, de décider de faire la guerre. Mais je crois que vous serez d'accord avec moi qu'il semblerait un peu idiot aux yeux de nos alliés et d'autres que votre collègue donne l'impression de s'ingérer dans le « comment faire ».

En réaction à votre décision, M. Munir Sheikh a démissionné. Il semblait prêt à donner suite à votre décision, à exécuter les ordres. Toutefois, sa réputation professionnelle d'homme de sciences et celle de Statistique Canada et de ses employés ont été mises en cause lorsque vous avez avancé publiquement que lui et son organisation étaient d'accord avec le concept qu'une enquête volontaire pouvait remplacer un recensement obligatoire. Cela, comme vous le savez maintenant, n'est pas possible. M. Sheikh a posé un geste honorable, à la fois en obéissant à son ministre et en demeurant fidèle à la science. Son geste incarne tout ce qu'est Statistique Canada : l'intégrité des données fondée sur l'intégrité des employés de Statistique Canada.

Dans ma vie, j'ai été à la fois étudiant en histoire et professeur de sciences sociales. Lorsqu'on me demande de citer des institutions qui représentent vraiment ce qu'est un Canadien, je ne cite pas en exemple le chemin de fer transcontinental, ni le hockey. (Je sais, je vais brûler en enfer pour avoir écrit cela!) Pour moi, il n'y a pas d'autres institutions qui représentent mieux le Canada que Statistique Canada. Nous avons là une institution, la meilleure au monde dans ce qu'elle fait et sans compromis dans la production et la publication des meilleures données possible.

Vous devez en avoir assez maintenant de méthodologie. Je ne vous expliquerai donc pas pourquoi la compilation de données multisources maintenant effectuée dans d'autres pays, une tendance malavisée de nos jours, produit des données moins fiables. Je m'abstiendrai de mentionner la malheureuse erreur des États-Unis de remplacer le recensement par une enquête volontaire pour ensuite se rendre compte que l'enquête a un coût prohibitif et produit des données discutables. Nous avons parlé suffisamment de méthodologie pour l'instant.

Je termine donc ma troisième et dernière lettre en abordant encore la question de l'honneur et de l'intégrité dans le contexte du dilemme que j'ai soulevé en terminant ma deuxième lettre. Comment réglerez-vous, Monsieur le très honorable Ministre, le dilemme de veiller à ce que Statistique Canada serve son ministre tout en exerçant son mandat de produire des données fiables?

Ce n'est qu'une suggestion, mais serait-il possible de faire ce qui suit : dire à Statistique Canada de se pencher sur les questions d'intrusion dans la vie privée et des pénalités imposées aux personnes qui ne rempliraient pas le formulaire long obligatoire du recensement; suspendre votre décision de remplacer le recensement obligatoire par une enquête volontaire jusqu'après le recensement de 2011, jusqu'à ce qu'un débat public approprié ait eu lieu pour étudier la question; demander au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie d'examiner la question de la relation entre le statisticien en chef et le ministre?

Vous faites ce que vous voulez, ce n'est que mon opinion, mais je pense que ce qui précède serait la chose appropriée à faire, la chose honorable à faire.

Merci encore de lire ma lettre. Je vous souhaite de résoudre sans mal ce dilemme et de passer du bon temps au chalet. En passant, c'est très bien ce que vous avez fait sur la rivière et ce que votre femme a fait en secourant ce nageur.

Recevez, Monsieur, mes meilleures salutations.

P.s. Statistique Canada a publié sur son site une intéressante *Foire aux questions* qui pourrait vous intéresser, vous et d'autres personnes. Elle aborde divers sujets, dont la protection des renseignements personnels et les utilisateurs du recensement. Veuillez consulter : <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/ref/about-apos/faq-fra.cfm>